



Bréville, le 20 Novembre 2023

15^{ème} FESTIVAL
« Art & Passion du Bois » de BREVILLE
Près de Cognac en Charente

Concours international de tournage sur bois
Thème : « *Au son du bois* »
24 et 25 août 2024

Madame, Monsieur,

Le festival « Art & Passion du Bois » est un rendez-vous incontournable pour les amateurs du bois et des métiers d'Art. Grâce à la qualité des pièces réalisées et présentées, années après années, au professionnalisme des artistes, des artisans et des exposants et à un plan de communication efficace, le festival a su fidéliser plusieurs milliers de visiteurs et acheteurs intéressés.

Le festival s'inscrit dans la dynamique du village et dans les fondamentaux de l'association ARBBRE, à savoir la promotion des métiers d'art du Bois et la création en milieu rural.

**A l'occasion de cette nouvelle édition,
le BOIS invite à s'inspirer de la musique et/ou de la facture instrumentale.**

Les temps forts de la programmation seront :

- Des rencontres internationales de tournage sur bois,
- La réalisation de sculpture monumentale,
- Une exposition d'œuvres M.A.F. – M.O.F.
- Une exposition de facture instrumentale
- Des stages, démonstrations, conférences et animations,
- Des temps festifs tout au long du weekend autour de la musique et du bois,
- Une exposition vente dans les rues du village des artisans métiers d'art.

Ce concours entre TOURNEURS PROFESSIONNELS & TOURNEURS M.A.F. devant le public est un des éléments forts du Festival.

Nous vous proposons de participer à cette édition, aux côtés de nombreux artisans et artistes d'art, et notamment des MOF et des MAF (Meilleur.e.s Ouvrier.e.s et Apprenti.e.s de France) qui utilisent le bois comme matériau de prédilection.

Le festival est labellisé Eco-Festival, à ce titre, nous vous offrons la possibilité d'être hébergé gratuitement chez l'habitant et de profiter d'une restauration sur place.

Comme lors de chaque festival, une tombola sera organisée et nous vous demanderons de bien vouloir y contribuer, sous la forme d'un don de l'une de vos créations.

Pour information, vous trouverez les réalisations de nos festivals et de nos résidences d'artistes sur le lien : <http://www.art-bois-breville.com/festival-2018> et, ci-dessous, les conditions requises pour participer. Vous trouverez, le bulletin d'inscription, en pièce jointe, à nous renvoyer avant le 1^{er} mars 2024, que vous pouvez également télécharger sur le site.

Conditions d'admission :

Cette rencontre est exclusivement réservée aux tourneurs sur bois professionnels et exceptionnellement, cette année, aux M.A.F, soit aux artisans inscrits au répertoire des métiers (joindre un justificatif), soit aux professionnels inscrits à la Maison des Artistes ou relevant des professions libérales comme artistes indépendants dûment déclarés (joindre un justificatif).

Dossier de participation :

Le dossier de participation doit être complet et envoyé avant le 1er mars 2024. Un comité de sélection se réunira courant Mars et une réponse vous sera adressée courant avril.

Tout dossier incomplet fera l'objet d'un renvoi systématique. Les candidats retenus pour le concours s'associent à l'objet d'intérêt général de l'association en adhérant à celle-ci. Cette adhésion est de 5 €.

Pièces à fournir pour l'inscription :

- Un Curriculum Vitae,
- La fiche d'inscription complétée, datée et signée,
- Les justificatifs professionnels,
- Une attestation d'assurance signée,
- Des photos d'œuvres déjà réalisées,
- Votre projet sous forme de dessins ; une maquette serait préférable pour la sélection des dossiers.

**Le candidat s'engage à réaliser l'œuvre en présence du public
samedi de 9h à 19h, et dimanche de 9h à 16h.**

Prix Décernés :

Prix du public : 400 €

Prix du jury : 700 €

Equipement :

Les artistes travailleront sous un chapiteau muni de branchement électrique.

Chaque participant devra apporter tour et matériel.

Les participants devront installer leur matériel vendredi après 14 h.

Une société de gardiennage assurera la surveillance du site durant les nuits du vendredi et du samedi.

Indemnisation des participants et frais de déplacement :

Pour la prestation et à titre d'indemnité, chaque tourneur recevra à la fin du concours une somme de 350 euros (trois cent cinquante euros).

Pour les tourneurs français, ils seront indemnisés de leurs frais kilométriques à hauteur de 0.40 euros du kilomètre (dans la limite de 480 euros). Pour les tourneurs étrangers, ils seront remboursés sur présentation des justificatifs originaux (titre de transport, carburant, péage) dans la limite de 600 euros.

Restauration et hébergement :

L'association assurera la restauration des tourneurs du vendredi au lundi matin et l'hébergement pour ces 3 nuitées.

Assurance :

L'organisateur est assuré auprès de Groupama pour la responsabilité civile.

Le tourneur travaille sur son emplacement sous sa propre responsabilité et veille à la sécurité de son entourage. Il devra fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile et tous les documents nous assurant de sa protection sociale.

Vente :

Un lieu de vente collectif est mis à disposition des tourneurs pour exposition et vente de leurs créations. Le stand est tenu par un bénévole de l'association sur le site. Chaque article sera étiqueté conformément à la législation. Une commission sur les ventes de 10% est retenue par l'association.

Contrat :

Les tourneurs sélectionnés devront signer un contrat avec l'association, sur lequel seront spécifiés : le montant de l'indemnisation, le montant des frais de déplacement et l'engagement d'offrir une pièce pour la tombola.

Application du règlement :

Le candidat, en signant le dossier d'inscription, accepte les prescriptions du présent règlement sans réserve.

Dans l'attente de vous accueillir à Bréville,
Bien cordialement,

La Présidente,
Aurélie VIDEAU